

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

---

22 JUIN 2005

---

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET  
MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005  
PROGRAMME JUSTIFICATIF(1)

---

---

(1) Voir Doc. n°135 (2004-2005) n°1

## NOTES JUSTIFICATIVES

à l'appui du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la  
Communauté française pour l'année budgétaire 2005

### TITRE I RECETTES COURANTES

#### Secteur II RECETTES GENERALES

*ART. 46.01 - Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques :*

Réduction : - 15.651.000 euros

Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

*ART. 46.02 - Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée :*

Recette supplémentaire : 5.100.000 euros

Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

#### Secteur III RECETTES AFFECTEES

*ART. 16.18 – Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (libre subventionné) (cf. D.O. 56 – P.A. 55 – C.V. 44.24) :*

Réduction : - 190.000 euros

Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

*ART.30.01 – Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 – P.A. 10 – C.V. 33.02) :*

Recette supplémentaire : 291.000 euros

Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

*ART. 39.07 – Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action ou de formation et de réinsertion professionnelle – enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 – P.A. 80 – C.V. 30.01) :*

Recette supplémentaire : 1.000.000 euros

Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.